

iSCOM

RÈGLEMENT
DES ÉPREUVES D'ADMISSION

ISCOM / INSTITUT DE COMMUNICATION ET PUBLICITÉ / ISCOM.FR

BORDEAUX / LILLE / LYON / MONTPELLIER / NICE / PARIS / RENNES / ROUEN / STRASBOURG / TOULOUSE

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

Le programme et le règlement sont disponibles sur www.iscom.fr

Ils précisent :

- La date de l'entretien de motivation,
- Les dates d'ouverture et de clôture d'enregistrement des inscriptions,
- Le tableau des coefficients par épreuve,
- La description des épreuves par voie d'admission

Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Les données à caractère personnel collectées par le service d'admission de l'ISCOM sont destinées à la bonne gestion des candidatures et des admissions. Les informations demandées dans le dossier sont nécessaires au traitement de la candidature aux épreuves d'admission. Le cas échéant, ces données personnelles peuvent être utiles pour le suivi de la scolarité et pour se conformer aux obligations réglementaires telles que des enquêtes statistiques requises par le Ministère de l'Éducation Nationale et/ou les enquêtes de placement nécessaires au renouvellement des titres délivrés par le RNCP.

Les données ne sont communiquées à aucun autre destinataire.

Le service des admissions de l'ISCOM s'engage à assurer la protection des données conformément à la loi du 06/01/1978 dite «Informatique et liberté» modifiée et du règlement (UE) général sur la protection des données du 27/04/2016 «RGPD».

La/le candidat(e) est informé(e) qu'il/elle bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour de ses données. Elle/il peut retirer son consentement à l'utilisation de ses données à tout moment et/ou en limiter le traitement. Elle/il peut faire valoir un droit d'opposition à ce traitement. La/le candidat(e) bénéficie du droit à la portabilité des données qu'il/elle aura fourni à l'ISCOM lorsque ces données font l'objet d'un traitement automatisé. La/le candidat(e) peut demander à rectifier ou s'opposer au traitement de ses données personnelles, en justifiant de son identité, par mail à : **webmaster@iscom.fr**.

Les demandes de suppression de données personnelles sont soumises aux obligations imposées par les lois et règlements notamment en matière de conservation et d'archivage des données.

Les données à caractère personnel des candidats ayant renvoyé leur dossier sont conservées pendant un an à compter de la fin de la session d'épreuves d'admission.

PAR VOIE D'ADMISSION

Le candidat n'est pas autorisé à se présenter, la même année, à deux voies différentes d'admission et ne peut se présenter qu'une seule fois par an.

L'ISCOM a su adapter ses épreuves d'entrée afin de faciliter l'orientation des jeunes. Dans tous les campus en France, l'ISCOM propose **des épreuves d'admission digitalisées** accessibles depuis votre domicile.

En fonction des campus,

Début des sessions d'admission : octobre 2023

Fin des sessions d'admission : août 2024

Une session par mois, au moins, est proposée. Les dates sont communiquées tout au long de l'année sur le site www.iscom.fr

■ ADMISSION EN 1ÈRE ANNÉE

Les épreuves d'admission de l'ISCOM sont ouvertes aux étudiants :

- En classe de terminale (admission sous réserve de l'obtention du baccalauréat avant la rentrée 2024) de lycées français situés en France ou à l'étranger,
- Titulaires du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent âgés de moins de 26 ans,
- Titulaires d'un bac+1.

Important : L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention du baccalauréat et l'inscription à l'ISCOM ne deviendra définitive qu'à la présentation du diplôme du Baccalauréat à la rentrée 2024.

■ ADMISSION EN 2ÈME ANNÉE

Les épreuves d'admission de l'ISCOM sont ouvertes aux étudiants :

- Titulaires d'un bac+1.

Important : L'admission est prononcée sous réserve de validation du bac+1 et l'inscription à l'ISCOM ne deviendra définitive qu'à la présentation du relevé de notes de bac+1 à la rentrée 2024.

■ ADMISSION EN 3ÈME ANNÉE

Les épreuves d'admission de l'ISCOM sont ouvertes aux étudiants titulaires (ou susceptibles d'être titulaires à la rentrée 2023) d'un diplôme bac+2, quelle que soit la filière d'études :

- > Diplôme français visé par le Ministère de l'Éducation Nationale sanctionnant 2 années d'études supérieures (BTS, DUT, ...)
- > L2 universitaire validée en totalité sur présentation de l'obtention des 120 crédits ECTS,
- > Classes préparatoires sur présentation de la validation des 120 crédits ECTS,
- > Les titulaires d'un bac+2 non français sont priés de faire valider leur diplôme pour savoir si celui-ci peut être reconnu en France comme bac+2 et le faire valoir comme tel.

L'ISCOM se réserve la possibilité d'orienter le candidat vers certaines spécialisations en fonction de sa formation d'origine.

Important : L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention du titre ou diplôme pré-requis et l'inscription à l'ISCOM ne deviendra définitive qu'à la présentation du diplôme Bac+2 à la rentrée 2024.

■ ADMISSION EN 4ÈME ANNÉE

Les épreuves d'admission de l'ISCOM sont ouvertes aux étudiants titulaires (ou susceptibles d'être titulaires à la rentrée 2023) d'un diplôme bac+3, quelle que soit la filière d'études :

- > L3 universitaire validée en totalité sur présentation de l'obtention des 180 crédits ECTS,
- > Diplôme français visé par le Ministère de l'Education Nationale sanctionnant 3 années d'études supérieures,
- > Bachelor (BA, BBA, BSC) obtenu à l'étranger et validant 3 années consécutives à l'étranger,
- > Bachelor (BA, BBA, BSC) obtenu à l'étranger et validant 1 année d'études à l'étranger après l'obtention d'un diplôme français Bac+2 visé par le Ministère de l'Education Nationale,
- > Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T)
- > Titre certifié RNCP de niveau 6
- > Les titulaires d'un bac+3 non français sont priés de faire valider leur diplôme pour savoir si celui-ci peut être reconnu en France comme bac+3 et le faire valoir comme tel.

L'ISCOM se réserve la possibilité d'orienter le candidat vers certaines spécialisations en fonction de sa formation d'origine.

Important : L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du diplôme Bac+3 (minimum) à la rentrée 2024.

■ ADMISSION EN 5ÈME ANNÉE

Les épreuves d'admission de l'ISCOM sont ouvertes aux étudiants de niveau Bac+4 minimum et par voie de CIF (Congé Individuel de Formation) aux salariés en poste pour des périodes de professionnalisation.

Important : L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du diplôme Bac+4 (minimum) à la rentrée 2024.

Le candidat déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription concernant le diplôme qu'il doit présenter à la rentrée 2024. Toute fausse déclaration entraînera son exclusion du processus d'admission.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux épreuves d'admission s'effectuent à partir du site www.iscom.fr

Pour chaque session, une date de clôture sera communiquée par mail, passée cette date de clôture, le candidat devra choisir une autre session et/ou le service des admissions de l'ISCOM lui proposera de candidater à une autre date.

■ ÉTAPE 1 : SAISIE DU FORMULAIRE EN LIGNE

Pour s'inscrire le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle : cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2024.

Les candidats doivent reporter sur la partie « état civil » du formulaire d'inscription, ou sur tout document ou formulaire d'inscription, strictement les mêmes informations que celles figurant sur leur pièce d'identité.

Les informations qu'il porte à son dossier doivent être exactes et sans omissions. La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches.

■ ÉTAPE 2 : ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Documents à fournir au moment de l'inscription

> Pièce d'identité

Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité. La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

> Pièces justificatives

Suivant sa situation le candidat doit fournir :

- Soit sa copie de diplôme s'il a déjà été obtenu,
- Soit un certificat de scolarité émanant de l'institution devant lui délivrer le diplôme.

> CV

> Lettre de motivation

> Relevé de notes

Pour les diplômés étrangers, les candidats doivent joindre une attestation de comparabilité via le centre ENIC-NARIC (<https://phoenix.france-education-international.fr/inscriptions/>)

> Pour les candidats étrangers, une certification officielle du niveau de langue française :

B2 pour une entrée de la 1^{ère} à la 3^{ème} année.

C1 à partir de la 4^{ème} année.

Les candidats doivent respecter la procédure d'inscription décrite dans le présent document et envoyer les pièces justificatives si besoin (bénéficiaires de la mesure tiers-temps supplémentaire et complément du dossier scolaire).

Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves d'admission ISCOM, quel que soit l'état d'avancement de la session.

Aucune modification ne peut être effectuée après la date de clôture des inscriptions, toutefois le candidat pourra demander la modification de ses coordonnées postales, de son e-mail ou de son numéro de téléphone en envoyant sa demande au responsable des admissions dont les coordonnées sont rappelées en fin de document.

Le candidat s'engage à tenir impérativement ses coordonnées à jour pendant toute la période d'admission.

■ ÉTAPE 3 : CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Suite à l'inscription en ligne, le candidat recevra un mail de confirmation d'inscription à la date choisie. Il lui revient de s'assurer que sa confirmation correspond à la voie d'admission présentée et, en cas d'erreur, de le signaler sans retard.

Règlement des droits d'inscription

Le règlement des droits d'inscription aux épreuves d'admission s'effectue lors de l'inscription par règlement en ligne. Toute inscription est validée dès lors que le candidat a rendu son dossier de candidature complet et s'est acquitté de ses droits d'inscription.

En cas de désistement avant, pendant ou après la procédure d'inscription aux épreuves, le montant des droits d'inscription restera acquis à l'ISCOM, à titre d'indemnisation forfaitaire, quel que soit le motif du désistement.

Pour les candidats aux programmes en alternance, il n'y a pas de droits d'inscription aux épreuves d'admission.

■ ÉTAPE 4 : PASSAGE DES ÉPREUVES

Déroulement des épreuves :

Une fois son dossier de candidature complet, le candidat recevra par mail des identifiants qui lui permettront de réaliser ses épreuves écrites en ligne.

L'entretien de motivation aura lieu le jour choisi par le candidat. Il devra cliquer sur le lien Teams qu'il aura reçu la veille pour se connecter à son entretien à distance. Selon les campus, l'entretien pourra se faire en présentiel, si le candidat le souhaite.

MODALITÉS

Tous les candidats, français ou étrangers sont admis à candidater dans les mêmes conditions.

- > Les candidats ne peuvent pas s'inscrire à deux sessions la même année.
- > Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes Françaises et Français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Candidats tiers-temps

Le candidat bénéficiant d'une reconnaissance de handicap ou souffrant de troubles invalidants peut demander à bénéficier de dispositions particulières d'aménagement. Pour en bénéficier, le candidat devra fournir une attestation RQTH ou un certificat médical, délivré par un médecin agréé CDAPH, précisant les aménagements préconisés, le projet d'accompagnement personnalisé précédemment mis en œuvre...

Un référent mission handicap est à votre écoute dans chacun de nos campus. Il prendra contact avec vous pour préparer l'aménagement de vos épreuves d'admission.

ÉPREUVES

Le Programme des épreuves et les dates sont disponibles sur le site www.iscom.fr

ÉPREUVES	DURÉE	COEF.	NB DE QUESTIONS	OBJECTIF
1ère, 2ème, 3ème et 4ème année MCG : LA COMMUNICATION & MOI (À rédiger en anglais pour les candidats aux programmes : - Programme Grande École en anglais - Communication Internationale) 4ème et 5ème année : ANALYSE D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION	Temps estimé : 2h	5	-	Vérifier : - la capacité à structurer ses idées - la capacité à synthétiser et rédiger - la compréhension de base du candidat en matière de communication - sa capacité à réfléchir sur un sujet et à exprimer ses idées à l'écrit - la créativité et l'originalité des idées du candidat Pour les admissions parallèles en 4ème et 5ème année qui ont déjà fait de la communication : - vérifier le niveau et les connaissances en communication : capacité à prendre du recul et à analyser une campagne, précision et justesse de l'argumentation, qualité rédactionnelle, créativité des réponses
QCM Culture générale	15 min.	2	24	Évaluer : - la connaissance et la compréhension de sujets liés à la culture générale, à l'actualité nationale et internationale.
QCM ANGLAIS Compréhension orale	15 min.	2	12	Ce test se base sur des questions se rapportant à l'écoute d'une bande son en anglais.
QCM ANGLAIS Positionnement de niveau	25 min.	2	48	Ce test d'Anglais est destiné à évaluer les compétences d'une personne dans un contexte professionnel. Il s'adapte au niveau du candidat, en lui posant des questions plus ou moins dures selon ses réponses précédentes. Ce test permet de positionner le niveau du candidat en anglais selon le référentiel CECRL et le TOEIC.
ÉPREUVE ORALE Entretien individuel de motivation (Épreuve en anglais pour les candidats aux programmes : - Programme Grande École en anglais - Communication Internationale)	1ère et 3ème année : 30 minutes 4ème et 5ème année : 45 minutes	7	-	Évaluer : - la motivation du candidat - son niveau en communication (si entrée en 3ème année ou plus) - sa curiosité, son ouverture d'esprit - sa créativité

Avant de candidater, il est indispensable que la candidat ait pris connaissance des définitions des épreuves pour s'assurer qu'il en respecte, le moment venu, l'esprit, la forme et les règles.

Lors du déroulement des épreuves, le candidat doit se conformer aux instructions qui lui sont données.

Il est ainsi attendu des candidats un comportement adapté de futurs professionnels responsables tant dans l'enceinte de l'établissement que dans le cadre de visioconférences : assiduité, ponctualité, respect d'autrui et courtoisie. Il est exigé de chaque candidat un comportement respectueux et professionnel tant vis à vis des membres de jurys que du personnel administratif. À cet égard, il est précisé que le port ostentatoire de tout signe ou distinction religieuse est interdit.

Sanctions

- > Le directeur général de l'ISCOM, le Responsable des admissions et les jurys d'admission se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :
 - *l'exclusion définitive de cette session d'épreuves,*
 - *l'interdiction de se présenter aux sessions futures,*
 - *Il est rappelé que toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves, quelle que soit l'étape des admissions.*

RÉSULTATS

Les délibérations d'admission sont prononcées par le jury d'admission de l'ISCOM. Le jury est souverain. Il est composé de la Directrice de la Communication, ainsi que de la Responsable Promotion et Épreuves d'admission.

Les décisions sont prises en fonction des notes des épreuves écrites, ainsi que des retours des membres de jurys suite à l'entretien de motivation. Ces membres de jurys sont composés d'intervenants, de diplômés de l'ISCOM ou de partenaires, professionnels de la communication.

Les résultats d'admission sont communiqués, en fonction des campus, par téléphone et/ou par e-mail.

En s'inscrivant aux épreuves d'admissions de l'ISCOM, le candidat s'oblige à prendre connaissance du règlement et à le respecter strictement et complètement.

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

BORDEAUX

4, Quai de Queyries - 33000 Bordeaux
Tél : + **33 (0) 5 57 60 13 69**

LILLE

57 Rue Pierre Mauroy - 59000 Lille
Tél : + **33 (0) 3 28 36 16 10**

LYON

22 Boulevard des Tchécoslovaques - 69007 Lyon
Tél : + **33 (0) 4 72 91 36 04**

MONTPELLIER

140 Rue Robert Koch - 34080 Montpellier
Tél : + **33 (0) 6 22 67 99 34**

NICE

57 Av. Simone Veil - 06200 Nice
Tél : + **33 (0) 4 67 10 57 74**

PARIS

4 Cité de Londres - 75009 Paris
Tél : + **33 (0) 1 55 07 07 77**

RENNES

Tél : + **33 (0) 6 10 94 26 04**

ROUEN

28 Place Saint-Marc - 76000 Rouen
Tél : + **33 (0) 2 35 61 99 60**

STRASBOURG

15 Rue des Magasins - 67000 Strasbourg
Tél : + **33 (0) 3 88 37 59 03**

TOULOUSE

210 Avenue la Tolosane - 31670 Labège
Tél : + **33 (0) 5 61 39 10 99**